

Date d'affichage : 16/06/2022

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 14/06/2022**

Présents : D. HARY, V. LEGALL, C. FOURNIER

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

U15 A 8 B 55424.1 HUBY ST LEU-LA CAPELLE FC. LA CAPELLE FC n'ayant pas répondu au mail de HUBY ST LEU, lui proposant deux dates, LA CAPELLE FC est déclaré forfait. 3^{ème} forfait de LA CAPELLE FC. Homologué : HUBY ST LEU 3 - LA CAPELLE FC 0 par forfait. Amende 32€ à LA CAPELLE FC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. FOURNIER